



Brevet de Technicien Supérieur Aéronautique



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne souhaitant devenir technicien-ne aéronautique.



OBJECTIFS

Le titulaire du BTS Aéronautique exerce dans les entreprises de maintenance, les compagnies aériennes, les constructeurs, les équipementiers, etc. Il participe à toutes les étapes de l'ingénierie (organisation, conception, vérification, etc.). Il intervient en production pour contrôler, adapter et mettre au point les systèmes et les équipements embarqués et assure la relation technique entre le constructeur ou l'entreprise de maintenance et les clients.



PROGRAMME

> Enseignement général

Anglais, culture générale, mathématiques, sciences, économie, etc.

> Enseignement professionnel

Étude fonctionnelle, étude de l'aéronef, procédés et processus d'assemblage, de modification et de maintenance des aéronefs, législation et maintien de navigabilité, etc.

> Travaux pratiques

Dépannage, aérodynamique, thermodynamique, etc.

Brevet de Technicien Supérieur Aéronautique

DURÉE

- > 24 mois
- > 1 460 heures

PRÉREQUIS

- > Âge : 16 à 29 ans (au-delà pour les personnes reconnues RQTH)
- > Diplôme industriel de niveau V
- > Baccalauréat Professionnel Aéronautique / Industriel / S ou STI
- > Casier judiciaire vierge

PÉDAGOGIE

- > En présentiel, alternance en moyenne de 2 semaines en entreprise et 2 semaines à l'AFMAÉ

DISPOSITIF D'ACCÈS

- > Contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, dispositif Pro A pour les salariés en mobilité

ÉVALUATION ET VALIDATION

- > Contrôle en cours de formation et Épreuves ponctuelles (Éducation Nationale)

POURSUITE D'ÉTUDES

- > Licence Professionnelle Aéronautique
- > Écoles d'ingénieurs industriels ou aéronautiques

Code diplôme : RNCP37706

Date d'enregistrement de la certification :

26/06/2023



Plus d'infos
en vidéo

Renseignements et inscription : infoscandidature@afmae.fr

